MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT

ÉTATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2019

Rapport de mission d'examen	1
États financiers	
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 à 8
Renseignements supplémentaires	9

BENOIT DUBORD, C.A.
COMPTABLE AGRÉÉ / CHARTERED ACCOUNTANT

2087 DE LA GIRONDE
VIMONT, LAVAL, QUÉ. H7K 3N2
TÉL.: 450-668-9646
CELL.: 514-758-1555
FAX: 450-668-4693
bdubord@videotron.ca

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux administrateurs de "**MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT**"

J'ai effectué l'examen des états financiers ci-joints de **MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT**, qui comprennent le bilan au 30 juin 2019, et les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Ma responsabilité

Ma responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en me fondant sur mon examen. J'ai effectué un examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que je me conforme aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers réalisés conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. J'ai mis en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction générale et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en procédures analytiques, et évalue les éléments probants.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT** au 30 juin 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les chiffres de l'exercice précédent ont examinés par un autre expert-comptable.

Benoit Dubord CPA, CA

Benoit Dubord cpa, ca
2087 rue de la Gironde, Laval, Québec, H7K 3N2
Laval le 18 septembre 2019

MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

	2019	2018
PRODUITS		
Subvention Avenir d'Enfants (voir p.9)	397 752 $	125 029 $
Subvention Avenir d'Enfants concertation	10 000	10 000
Subvention SIPPE	28 030	38 397
Subvention Ministère de la santé et des services sociaux	-	5 522
Subvention Ministère de la Famille et des aînés	17 819	-
Subvention Ville de Montréal & Arrondissement Saint-Laurent	93 518	35 454
S.A.B. & Discrétionnaire	7 160	-
PME MTL centre-ouest	-	4 492
Direction générale de santé publique	-	13 569
Centraide	10 000	-
L'Oeuvre Léger	15 000	15 000
Emploi Canada	14 634	5 461
Dons et levée de fonds	20 029	9 311
Autres revenus	11 372	28 671
	625 314	290 907
CHARGES		
Salaires et charges sociales	212 525	209 255
Frais des fiduciaires	246 417	-
Frais d'activités & événements spéciaux	22 791	16 570
Honoraires d'évaluation	36 974	7 483
Frais de bureau et réunions	11 287	8 155
Télécommunications	1 918	2 303
Loyer	18 948	18 593
Frais de formation	91	465
Publicité et promotions	806	1 137
Assurances	2 310	3 247
Honoraires professionnels	6 292	7 371
Frais de déplacement	750	772
Frais d'administration	1 453	2 309
Frais bancaires	1 496	1 095
	564 058	278 755
Excédent des produits sur les charges	61 256 $	12 152 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

	Fonds d'administration	**Total 2019**	**Total 2018**	
Solde au début	69 233	69 233	57 081	$
Excédent	61 256	61 256	12 152	
Solde à la fin	130 489	130 489	69 233	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT

BILAN

AU 30 JUIN 2019

	2019	2018
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et dépôts à terme	204 310 $	188 032 $
Subvention à recevoir	28 845	-
Avenir d'Enfants à recevoir	5 197	-
Taxe de vente à recevoir	5 804	2 309
Frais payés d'avance	1 722	2 015
	245 878 $	192 356 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	9 226 $	15 098 $
Subventions reportées (note 3)	92 013	108 025
Autres montants reportés	14 150	-
	115 389	123 123
ACTIF NET		
Fonds d'administration	130 489	69 233
	245 878 $	192 356 $

Pour le conseil,

_____

_____

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	61 256 $	12 152 $
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Taxes de vente à recevoir	(3 495)	(804)
Subvention à recevoir	(28 845)	2 295
Autres à recevoir	(5 197)	450
Frais payés d'avance	293	(1 483)
Créditeurs et frais courus	(5 872)	5 328
Apports reportés	(1 862)	(18 976)
	(44 978)	(13 190)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	16 278	(1 038)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	16 278	(1 038)
Encaisse au début	188 032	189 070
Encaisse à la fin	204 310 $	188 032 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2019

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La **Maison des familles de Saint-Laurent** a été constitué le 23 mars 2009 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. C'est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour mission d'offrir un milieu de vie et un lieu d'épanouissement affectif, social, physique et intellectuel aux parents et à leurs enfants de l'arrondissement de Saint-Laurent.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes;

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.
Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

2. Conventions comptables (suite)

Les produits tirés de subventions sont constatés selon la durée du contrat. Les dons, les cotisations et les contributions aux séances de formation sont constatés lorsqu'ils sont encaissés.

Les produits d'intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les produits.

Les passifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont des passifs financiers non dérivés que l'organisme choisit de désigner, lors de la constation initiale, comme des instruments qu'il mesurera à la juste valeur à même les autres intérêts débiteurs. Ces passifs sont comptabilisés comme le sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun passif financier non dérivé n'a encore été désigné par l'organisme comme étant détenu à des fins de transaction.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

2. Conventions comptables (suite)

Coût de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transactions liées aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

3. Subventions reportées

	2019	2018
Solde au début	108 025 $	127 001 $
Moins: Montant constaté comme produit de l'exercice	(108 025)	(127 001)
Plus: Montant reçu pour l'exercice suivant	92 013	108 025
	92 013 $	108 025 $

3. Présentation

La présentation des états financiers se terminant le 30 juin 2018 ont été modifiés pour tenir compte de la présentation des états financiers se terminant le 30 juin 2019.

MAISON DES FAMILLES DE SAINT-LAURENT

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

AVENIR D'ENFANTS

AU 30 JUIN 2019

Revenus	**2019**	
Subvention	397 752	$
Dépenses		
Salaires et charges sociales	81 333	
Honoraires évaluation	36 974	
Achat mobilier et équipement de bureau	283	
Impression & expédition	1 505	
Fournitures de bureau	2 844	
Honoraires professionnels	347	
Publicité, promotion, réseaux sociaux et le web	129	
Frais de déplacements	737	
Réunions & Vie associative	503	
Activités – Honoraires & services	247 292	
Activités – Matériels & fournitures	3 689	
Activités – Événements spéciaux	2 718	
Frais de gestion	19 398	
Total des dépenses	397 752	
	-	$

Veuillez noter que les revenus et les dépenses d'Avenir d'Enfants font partis des résultats à la page 3 des états financiers de Maison des Familles de Saint-Laurent.